

AVIS de MARCHÉ

2021_010 - Nettoyage des locaux du Parc amazonien de Guyane

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

PARC AMAZONIEN DE GUYANE

1, rue de la canne à sucre 97354 REMIRE-MONTJOLY

Ordonnateur : **Pascal VARDON - Directeur du Parc Amazonien de Guyane**

Site internet : <http://www.parc-amazonien-guyane.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Nettoyage des locaux du Parc amazonien de Guyane**

Lot 1 – Nettoyage des locaux du siège du PAG à Rémire Montjoly

Lot 2 – Nettoyage des locaux de la délégation Territorial du Maroni à Maripasoula

Code CPV	Libellé CPV
90910000-9	Services de nettoyage

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Nettoyage des locaux du Parc amazonien de Guyane
 Acheteur	Parc Amazonien de Guyane
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Guyane - Communes de Rémire Montjoly et de Maripasoula
 Durée	12 Mois
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
 Variation des prix	Fermes actualisables
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet
Lot n°1 : Nettoyage des locaux du siège du Parc amazonien de Guyane, à Rémire-Montjoly (CPV 90910000-9 : Services de nettoyage)
Lot n°2 : Nettoyage des locaux de la Délégation Territoriale du Maroni, à Maripasoula : - Poste 1 : Bureaux du PAG à Maripasoula (maison Balla) ;

Objet

- Poste 2 : Maison Météo France (CPV 90910000-9 : Services de nettoyage)

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un maximum de 2 lots.

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter pour RdV : Diane HISTE - 0694 22 44 70

- Dates et horaires : à convenir – avant le 22/11/21.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

Visite des sites obligatoire.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Contenu du Dossier de Consultation

Voir Règlement de la Consultation

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant le **25 novembre 2021 – 12h00 (heure de Guyane française)**, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Contenu des plis :

Voir Règlement de la Consultation.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 %) – 50 points	Prix
2. Valeur technique (60 %) – 50 points	Valeur technique
- Personnel d'encadrement et d'exécution (20 pts)	Personnel d'encadrement et d'exécution prévu pour l'exécution des prestations. Interlocuteur du PAG
- Organisation de la prestation et estimation des temps (25 pts)	Estimation des temps à passer par type de prestation (bi hebdo ou hebdo, mensuelle, ...) Organisation du démarrage de la prestation Suivi de la prestation et contrôles qualité
- Matériels et produits (5 pts)	Matériels et produits proposés pour l'exécution des prestations

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur 50**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

Note globale = $0,6 \times \text{Note technique (sur 50 points)} + 0,4 \times \text{Note financière (sur 50 points)}$

Le PAG se réserve le droit d'éliminer une offre pour lesquelles l'estimation faite par le soumissionnaire des temps à passer pour effectuer les prestations, seraient jugés manifestement trop bas pour respecter les critères de qualités requis et détaillés au CCTP.

Les temps passés estimés par le soumissionnaire et qui seront pris en compte lors de l'analyse des offres, sont ceux détaillés dans les annexes financières des actes d'engagement des 2 lots.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations seront engagées avec les candidats dont la note dépasse la moyenne à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel,...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

■ Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées **sur le profil d'acheteur**. En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Caroline BORG Chargée des marchés publics

Téléphone : 05 94 29 91 12 – 0694 21 24 63

Courriel : caroline.borg@guyane-parcnational.fr

■ Renseignements techniques et prise de rendez-vous pour les visites des sites :

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées **sur le profil d'acheteur**. En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Diane HISTE – Chargée des achats - intendance

Téléphone : 05 94 29 78 75 – 0694 22 44 70

Courriel : diane.histe@guyane-parcnational.fr

■ **Voies et délais de recours**

Tribunal Administratif de Cayenne

Cayenne

Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Site internet : <http://www.guyane.tribunal-administratif.fr/>

6. Organes de publication

Plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Site internet du PAG : <http://www.parc-amazonien-guyane.fr>

BOAMP annonce N°21-143237